



Séance plénière du 7 mai 2021

Délibération n°2021 – 03

Création d'un groupe de travail sur la formation maritime

Le conseil maritime ultramarin de Guyane délibérant valablement,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L219-1 à L219-6-1 et R219-1-15 à R219-1-28 ;

VU le décret n°2014-483 du 13 mai 2014 relatifs aux conseils maritimes ultramarins et aux documents stratégiques de bassin maritime ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté préfectoral n°03-2020-11-24-003 du 24 novembre 2020 portant nouvelle composition du conseil maritime ultramarin Guyane ;

VU l'arrêté préfectoral n°R03-2021-04-15-0001 du 15 avril 2021 portant désignation des membres du conseil maritime ultramarin de Guyane ;

VU le règlement intérieur du Conseil maritime ultramarin de Guyane ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de se former aux métiers de la mer pour les jeunes guyanais, dont de nombreux peinent à s'insérer sur le marché de l'emploi ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les professionnels du secteur maritime, de la plaisance professionnelle ou de la pêche de disposer d'une main d'œuvre formée dans leur domaine d'activité ;

CONSIDÉRANT l'absence de filière de formation maritime en Guyane et la nécessité de la mettre en place,

